

Comité "pour la 10e révision de l'AVS, mais contre le relèvement de l'âge des femmes"

Communiqué de presse

**Période de suspension:
vendredi 19 mai 1995 11h.**

La 10e révision de l'AVS, un verre à moitié plein qu'il faudra remplir

A fin mars 1995 s'est constitué, sous l'égide de la conseillère aux Etats Monika Weber (AdI), de la conseillère nationale Verena Diener, (PE) et des conseillers nationaux Max Dünki (PEV), Rolf Seiler (PDC) et Alexander Tschäppät (PS), un comité qui a pour objectif de **faire adopter la 10e révision de l'AVS, sans pour autant accepter définitivement le relèvement de l'âge des femmes**. Entre-temps, ce Comité rassemble plus de trente membres des Chambres fédérales.

Ce Comité considère que la 10e révision de l'AVS, à cause du relèvement de l'âge de la retraite des femmes, n'est qu'un verre à moitié plein. Pourtant, cette révision représente aussi la mesure la plus importante en matière d'égalité des hommes et des femmes depuis l'introduction du suffrage féminin. Pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, les activités d'éducation et de prise en charge, accomplies gratuitement jusque-là, sont considérées comme des prestations à part entière, donnant droit à une rente.

Ce qui manque encore dans le verre - à savoir une réglementation souple et judicieuse de l'âge de la retraite qui prenne en compte les besoins des individus et les exigences du marché du travail - devra y être "versé" au cours des années à venir. C'est pour introduire dans la 10e révision de l'AVS les corrections répondant à ces préoccupations qu'ont été lancées l'initiative des associations d'employés (initiative SSEC/FSE) et la double initiative des Verts. Il s'agit dans les deux cas d'introduire une solution souple qui permette aux femmes et aux hommes de prendre leur retraite entre 62 ans et une limite d'âge supérieure, 67 ans par exemple, qui serait encore à fixer par la loi.

Le Comité invite les électrices et électeurs à voter oui à la 10e révision de l'AVS, tout en manifestant, par la signature de ces initiatives, leur volonté d'avoir la possibilité de se prononcer une nouvelle fois sur la question de l'âge de la retraite.

Berne, 19.5.95/sz

Secrétariat du Comité:

Fédération des sociétés suisses d'employés FSE, Case postale 1120

8040 Zurich, Téléphone 01 491 25 81; Télécopie 01 401 06 25

Pour tous renseignements, s'adresser à Hans-Ulrich Schütz

Komitee für die 10. AHV-Revision - aber ..."

Stand 18.05.1995

<u>Name</u>	<u>PLZ</u>	<u>Ort</u>	<u>Partei</u>	
SR Onken Thomas	8280	Kreuzlingen	SP/TG	
SR Plattner Gian-Reto	4056	Basel	SP/BS	
SR Prongué Marie-Madeleine	2900	Porrentruy	CVP/JU	
SR Weber Monika	8031	Zürich	LdU/ZH	Co-Präs.
NR Bär Rosmarie	3074	Muri	GP/BE	
NR Baumann Ruedi	3262	Suberg	GP/BE	
NR Baumann-Bieri Stephanie	3262	Suberg	SP/BE	
NR Bugnon Fabienne	1217	Meyrin	GP/VD	
NR Bühlmann Cécile	6005	Luzern	GP/LU	
NR Caspar-Hutter Elisabeth	9000	St. Gallen	SP/SG	
NR Danuser Menga	8500	Frauenfeld	SP/TG	
NR Diener Verena	8414	Buch am Irchel	GP/ZH	Co-Präs.
NR Dünki Max	8942	Oberrieden	EVP/ZH	Co-Präs.
NR Gonseth Ruth	4410	Liestal	GP/BL	
NR Grendelmeier Verena	5053	Zürich	LDU	
NR Hollenstein Pia	9000	St.Gallen	GP/SG	
NR Jeanprêtre Francine	1110	Morges	SPS	
NR Jöri Werner	6005	Luzern	SP/LU	
NR Maeder Herbert	9038	Rehetobel	LdU/AR	
NR Meier Hans	8192	Glattfelden	GP/ZH	
NR Meier Samuel	5723	Teufenthal AG	LdU/AG	
NR Meyer Theo	4132	Muttenz	GP/BL	
NR Misteli Marguerite	4500	Solothurn	GP/SO	
NR Schmid Peter	8536	Hüttwilen	GP/TG	
NR Seiler Rolf	8049	Zürich	CVP/ZH	Co-Präs.
NR Singeisen-Schneider	3400	Burgdorf	GP/BE	
NR Strahm Rudolf H.	3037	Herrenschwanden	SP/BE	
NR Thür Hanspeter	5000	Aarau	GP/AG	
NR Tschäppät Alexander	3007	Bern	SP/BE	Co-Präs.
NR Weder Hansjürg	4058	Basel	LdU/BS	
NR Zbinden Hans	5400	Ennetbaden	SP/AG	
NR Züger Arthur	8855	Wangen	SP/SZ	
NR Zwygart Otto	3065	Bolligen	EVP/BE	

Comité pour la 10e révision de l'AVS - mais contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes

Adresse des membres du co-présidium:

Conseillère nationale Verena Diener	Schmittengasse 12 8414 <u>Buch a. Irchel</u>	Tf. 052 42 16 53 Fax 052 42 10 86
Conseillère aux Etats Monika Weber	c/o Migros- Genossenschaftsbund Postfach 266 8031 <u>Zurich</u>	Tf. G 01 277 20 70 Fax 01 277 20 09
Conseiller national Max Dünki	Spielhofweg 7 8942 <u>Oberrieden</u>	Tf. G 01 720 51 51 Fax 01 722 11 36
Conseiller national Rolf Seiler	Regensdorferstrasse 30 8049 <u>Zurich</u>	Tf. G 01 432 62 70 Fax 01 341 98 05
Conseiller national Alexander Tschäppät	Sulgenrain 12 3007 <u>Berne</u>	Tf. G 031 634 34 21

Adresse du secrétariat du comité:

FSE Fédération des sociétés suisses d'employés	Badenerstrasse 332 Case Postale 8040 <u>Zurich</u>	Tf. 01 491 25 81 Fax. 01 401 06 25
Pour tous renseignements:	Hans-Ulrich Schütz	

Les organisations suivantes font partie de la FSE:
Société suisse des employés de commerce, SSEC - Fédération des associations suisses
d'employés des industries mécanique et électrique, VSAM - Union Helvetia, Société
centrale suisse des employés d'hôtels et de restaurants, UH - Association suisse des
cadres, ASC - Association des organisations suisses des employés de l'industrie
chimique, VSAC - Association suisse du personnel de laboratoire, APL - Association
suisse des professionnels de la mensuration, ASPM - Fédération Suisse des
Inspecteurs et Agents d'assurances, FSIAA - Association suisse des employés
droguistes, Droga Helvetica

Comité "pour la 10e révision de l'AVS, mais contre le relèvement de l'âge des femmes"

Présidence du Comité:

Verena Diener, conseillère nationale (PE), Monika Weber, conseillère aux Etats (AdI), Max Dünki, conseiller national (PEV), Rolf Seiler, conseiller national (PDC), Alexander Tschäppät, conseiller national (PS)

Conférence de presse le vendredi 19 mai 1995, 10h.30
Restaurant Bürgerhaus, Berne

10e révision de l'AVS: un verre à moitié vide
ou à moitié plein?

Alex Tschäppät, conseiller national (PS), Bern

*Période de
suspension:
vendredi 19 mai
1995 11h.*

Ne sommes-nous pas un curieux peuple? La récession est presque surmontée, pourtant la Suisse continue à compter plus de 200'000 sans-travail, inscrits et non inscrits. Nous essayons à grand-peine d'assainir notre assurance-chômage, qui se trouve dans un triste état. Et c'est le moment que la majorité bourgeoise du Parlement choisit pour prolonger de deux ans la durée de la vie professionnelle des femmes. Etrange logique, qui crée un nouveau chômage en augmentant la durée du travail, alors que l'argent manque dans les caisses de l'assurance! Peut-on vraiment imaginer que l'on consolera nos jeunes concitoyennes et concitoyens en leur racontant que cette mesure garantit l'avenir de leur AVS, alors que pour le moment on ne peut leur assurer suffisamment de travail, et que la seule perspective qui s'offre à eux est celle du chômage? Vu sous cet angle, il est certain que le verre est à moitié vide.

Cependant j'estime, que la deuxième grande innovation de cette 10e révision constitue la mesure la plus importante et significative en faveur de l'égalité des hommes et des femmes depuis l'introduction du suffrage féminin. Pour la

première fois dans l'histoire de notre pays, les activités d'éducation et de prise en charge, accomplis gratuitement jusque-là, sont considérées comme des prestations à part entière, donnant droit à une rente. Ce faisant, nous abolissons enfin, et pour toujours, espérons-le, un préjugé tenace: "Est-ce que vous travaillez? - Non, je suis ménagère". Vu sous cet angle, il est certain que le verre est à moitié plein.

Si l'on pèse le pour et le contre, il est incontestable que les avantages de la 10e révision l'emportent et justifient un oui. Ce serait faire preuve de légèreté que de rejeter ce qui a été acquis, après des décennies d'efforts. L'expérience a montré qu'il est vain de refuser les avantages présents en espérant que l'avenir en apportera de plus grands. A l'heure actuelle, dire oui à la 10e révision de l'AVS, c'est accepter les avantages qu'elle présente; nous aurons encore le temps de remédier aux inconvénients entraînés par le relèvement de l'âge de la retraite.

(Seul l'exposé oral fait foi)

19.5.95

Secrétariat du Comité:

Fédération des sociétés suisses d'employés FSE, Case postale 1120
8040 Zurich, Téléphone 01 491 25 81; Télécopie 01 401 06 25

Comité "pour la 10e révision de l'AVS, mais contre le relèvement de l'âge des femmes"

Présidence du Comité:

Verena Diener, conseillère nationale (PE), Monika Weber, conseillère aux Etats (AdI), Max Dünki, conseiller national (PEV), Rolf Seiler, conseiller national (PDC), Alexander Tschäppät, conseiller national (PS)

**Conférence de presse le vendredi 19 mai 1995, 10h.30
Restaurant Bürgerhaus, Berne**

L'aspect financier du "oui mais"

Verena Diener, conseillère nationale, présidente du parti écologiste

*Période de
suspension:
vendredi 19 mai
1995 11h.*

Conséquences financières du relèvement de l'âge de la retraite prévu par la 10e révision de l'AVS

Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes tel qu'il est prévu par la 10e révision de l'AVS est un non-sens total du point de vue de la politique sociale et de la politique de l'emploi. Alors que dans notre pays plus de 150'000 personnes cherchent du travail, il convient de diminuer la durée de la vie professionnelle et non pas de la prolonger. Bien des hommes et des femmes ne veulent ni ne peuvent exercer une activité lucrative après 62 ans, pour la simple raison qu'ils sont usés et épuisés. Avec l'âge, les personnes proches de la retraite ne peuvent plus suivre le rythme du travail quotidien qu'au prix d'efforts considérables.

Selon les calculs du Conseil fédéral, le relèvement de l'âge de la retraite tel que le prévoit la 10e révision de l'AVS devrait se traduire par 35'000 chômeurs supplémentaires au maximum. Or les femmes de plus de 60 ans sont tout particulièrement frappées par le chômage, tandis que celles qui continuent à travailler après 62 ans empêchent d'autres personnes d'accéder

au marché du travail. Au lieu de verser une rente aux femmes ayant atteint 62 ans, la Confédération devra accorder des indemnités de chômage, soit à elles soit aux personnes qu'elles auront écartées du marché du travail. Le Conseil fédéral estime que les dépenses supplémentaires ainsi causées pourraient atteindre 350 millions de francs par an. Il faut y ajouter les frais supplémentaires au titre de l'AI et de la santé: on sait que les femmes d'un certain âge obligées de travailler et les chômeurs forcés à l'"inaction" sont particulièrement sujets aux troubles de santé. L'économie de 870 millions que le Parlement espère réaliser se trouvera ainsi rapidement réduite de moitié. Cette raison justifie à elle seule que l'on réalise l'égalité en matière d'âge de la retraite en abaissant celui des hommes.

Financement à long terme des assurances sociales

L'évolution démographique actuelle montre qu'en continuant à être financée comme elle l'est actuellement, la prévoyance-vieillesse atteindra bientôt ses limites. En 2001 déjà, on prévoit dans le budget de l'AVS un trou annuel de quelque 10 milliards de francs. A l'heure actuelle, l'assurance-chômage doit faire face à un endettement de plusieurs milliards; d'autres branches des assurances sociales connaissent des problèmes semblables et les prévisions les concernant sont tout aussi pessimistes.

Il est évident que nous sommes parvenus aujourd'hui aux limites du financement des assurances sociales. Près de 80% des revenus de celles-ci proviennent des retenues opérées sur les salaires des assurés, le reste étant fourni par des subventions fédérales (ou par le revenu des intérêts, en ce qui concerne la prévoyance professionnelle). Simultanément, le nombre des personnes actives diminue et la valeur du travail humain est en baisse constante dans l'ensemble du processus de production. Il en résulte qu'un nombre toujours plus faible de salariés doivent assumer les frais toujours plus élevés des assurances sociales.

Financement de l'assouplissement de l'âge de la retraite

L'assouplissement de l'âge de la retraite ou l'abaissement de celui-ci à 62 ans pour les hommes ne se fera pas gratuitement. Toutefois, il ne faut pas non plus prendre pour base le "scénario-catastrophe" selon lequel tous les bénéficiaires potentiels de l'AVS sans exception prendraient leur retraite à 62 ans précis. Au contraire, on assistera certainement, avec l'introduction d'une réglementation souple, à l'étalement dans le temps des départs à la retraite: les gens prendront celle-ci entre 62 ans et la limite supérieure fixée par la loi - par ex. 67 ans.

Selon les estimations fondées sur cet étalement dans le temps, l'introduction de la "retraite à la carte" coûterait chaque année entre 400 et 600 millions supplémentaires. Ces frais peuvent être compensés de diverses manières. Le parti écologiste, qui compte parmi les partisans du "oui mais", a envisagé de plus près la solution d'une taxe sur l'énergie.

La somme de 400 à 600 millions évoquée ci-dessus représente 2 à 3,5% des dépenses énergétiques annuelles de la Suisse. Le financement de l'assouplissement de l'âge de la retraite dès 62 ans pourrait donc s'effectuer par le biais du renchérissement de l'énergie, ce qui représenterait, en taxant au même taux tous les secteurs énergétiques, entre 1/4 et 1/2 centime par kilowatt-heure pour l'électricité et entre 2,4 et 4,2 centimes par litre d'essence.

"Taxer l'énergie plutôt que le travail"

Sous ce titre, le parti écologiste a lancé une initiative visant à introduire un impôt sur l'énergie en vue de financer les assurances sociales, totalement ou en partie. Cet impôt devrait

- diminuer progressivement les charges sociales qui grèvent le travail humain;
- couvrir les frais supplémentaires entraînés par l'abaissement de l'âge de l'AVS;

- garantir à l'avenir le financement de la sécurité sociale;
- combler le fossé existant entre les coûts salariaux et ceux entraînés par l'énergie et la technologie, ce qui rendrait au travail humain la place primordiale qui lui revient dans le processus de production.

Cette initiative constitue donc une réponse au problème du financement de l'assouplissement de l'âge de la retraite dès 62 ans. Il ne faut pas compenser les coûts supplémentaires en imposant de nouvelles charges salariales ni en recourant aux finances fédérales. Du point de vue social et écologique, l'imposition de l'énergie non renouvelable est une mesure qui va dans la bonne direction, également dans la perspective de la 11e révision de l'AVS.

(Seul l'exposé oral fait foi)

19.5.95

Secrétariat du Comité:

Fédération des sociétés suisses d'employés FSE, Case postale 1120

8040 Zurich, Téléphone 01 491 25 81; Télécopie 01 401 06 25

Comité " pour la 10e révision de l'AVS, mais contre le relèvement de l'âge des femmes"

Présidence du Comité:

Verena Diener, conseillère nationale (PE), Monika Weber, conseillère aux Etats (AdI), Max Dünki, conseiller national (PEV), Rolf Seiler, conseiller national (PDC), Alexander Tschäppät, conseiller national (PS)

**Conférence de presse le vendredi 19 mai 1995, 10h.30
Restaurant Bürgerhaus, Berne**

Oui à la 10e révision de l'AVS

Monika Weber, conseillère aux Etats,
présidente de l'Alliance des indépendants

*Période de
suspension:
vendredi 19 mai
1995 11h.*

La tendance helvétique au perfectionnisme a de nombreux effets favorables, comme par exemple celui de faire de la "qualité suisse" un critère quasi-proverbial. Mais en politique, cette tendance peut être une entrave: nous n'osons pas assez, par crainte de ne pas atteindre à la perfection.

Il est certain que la 10e révision de l'AVS est loin d'être parfaite et qu'elle présente même des défauts. Le plus grave, à mon avis, est celui du relèvement de l'âge de la retraite. La multiplicité des charges incombant aux femmes (famille, ménage, profession) aurait justifié qu'on laisse cette question en suspens; par ailleurs, les nombreux licenciements qui frappent les femmes dès 57 ou 58 ans montrent bien l'absurdité de cette mesure. Sous sa forme actuelle et future, en outre, l'AVS désavantage très nettement les célibataires. Ceux-ci touchent en moyenne des salaires moins élevés, ce qui se répercute sur leurs rentes. Tandis que 80% des couples bénéficient de la rente maximum - ce à quoi il n'y a rien à redire - seuls 10% des célibataires sont dans ce cas.

De même, le problème de l'assouplissement n'est pas résolu de manière satisfaisante. Ce sont justement les personnes dont les revenus et l'AVS sont modestes qui ne peuvent pas profiter de la retraite anticipée, faute d'être à même de supporter une diminution de leur rente.

Reste encore la question du financement à long terme. La moyenne d'âge toujours plus élevée des rentiers entraîne de sérieux problèmes qu'il s'agira de résoudre dès l'an 2000.

Nous connaissons ces problèmes et n'hésitons pas à les nommer, par simple souci d'honnêteté. Malgré ses défauts, nous disons oui à la 10e révision de l'AVS. Elle apporte des avantages considérables et corrige notamment les préjudices subis par les femmes.

Les bonus de prise en charge et la rente indépendante de l'état civil sont d'anciennes revendications, formulées avec raison par les femmes. Avec les bonus, on reconnaît la valeur du travail non rémunéré accompli par les femmes dans le cadre de la famille, tandis que la rente indépendante de l'état civil fait enfin de l'épouse un être autonome en matière d'AVS.

Nous pouvons assurer l'introduction de ces avantages en disant oui à la 10e révision de l'AVS, et nous devons le faire.

Quant aux manques, il s'agira d'y remédier le plus rapidement possible. L'âge de la retraite et son assouplissement font déjà l'objet d'initiatives. La situation des célibataires et surtout les problèmes de financement, quant à eux, devront être réglés rapidement, dans le cadre de la 11e révision de l'AVS.

(Seul l'exposé oral fait foi)

19.5.95

Secrétariat du Comité:

Fédération des sociétés suisses d'employés FSE, Case postale 1120
8040 Zurich, Téléphone 01 491 25 81; Télécopie 01 401 06 25

Comité "pour la 10e révision de l'AVS, mais contre le relèvement de l'âge des femmes"

Présidence du Comité:

Verena Diener, conseillère nationale (PE), Monika Weber, conseillère aux Etats (AdI), Max Dünki, conseiller national (PEV), Rolf Seiler, conseiller national (PDC), Alexander Tschäppät, conseiller national (PS)

Conférence de presse le vendredi 19 mai 1995, 10h.30
Restaurant Bürgerhaus, Berne

"Oui mais..." l'âge de la retraite et son assouplissement du point de vue personnel des salariés

Max Dünki, conseiller national (PEV), Oberrieden

*Période de
suspension:
vendredi 19 mai
1995 11h.*

Pourquoi je dis oui à la 10e révision de l'AVS

Si je dis oui à la 10e révision de l'AVS, c'est notamment parce qu'elle ouvre la possibilité, dès 2001 ou 2005 et à certaines conditions, de bénéficier de la retraite plus tôt. Les femmes continueront à pouvoir toucher leur rente AVS dès 62 ans, à la condition d'accepter une diminution de celle-ci de 3,4% par année d'anticipation, et ce pendant toute la période où elles bénéficieront de leur rente. Cette disposition s'appliquera à huit classes d'âge (1939 à 1947). Par la suite, cette réduction s'élèvera à 6,8% par année. Dès 2001 ou 2005, les hommes pourront également toucher leur rente une ou deux années plus tôt, mais celle-ci sera diminuée immédiatement de 6,8% par année, en vertu d'un calcul actuariel.

Quels sont les avantages de la retraite "à la carte" pour le salarié?

Comme on le sait, l'être humain n'est pas une machine que l'on peut enclencher ou arrêter à volonté. Un âge de la retraite fixe ne prend pas en compte les besoins de l'individu. En effet, un tel est parfaitement capable, physiquement et intellectuellement, d'accomplir jusqu'à l'âge de 65 ans,

voire plus longtemps encore, les tâches qui lui sont confiées, tandis que tel autre atteindra plus rapidement la limite de ses forces et devra, du fait de son état de santé, être libéré plus tôt des contraintes de la vie professionnelle. A l'intérieur de certaines limites temporelles, chacun devrait pouvoir déterminer librement le moment de sa retraite, sans pour autant subir une diminution trop importante de son niveau de vie. Nombreux sont ceux pour qui la retraite anticipée se traduirait par l'amélioration de la qualité de vie. En effet, bien des salariés n'atteignent l'âge de la retraite qu'au prix d'efforts considérables et sont tellement à bout de forces lorsqu'ils y parviennent qu'elle se traduit souvent par une dégradation de leur état physique et psychique, voire par leur décès subit. Ils ne peuvent donc pas profiter comme ils l'auraient mérité de cette nouvelle période de leur vie. Un déroulement harmonieux de l'existence doit comprendre quelques années de repos mérité où, libérés de leurs obligations professionnelles, tous et toutes peuvent faire ce qui leur plaît - ou ne rien faire. Ce serait là une manière de résoudre le problème du "vieillissement en Suisse". Voilà pourquoi je lutte pour la réalisation de cet objectif.

Assouplir l'âge de la retraite dans la transparence

Comme nous ne connaissons pas, en règle générale, de "retraite à la carte", il arrive souvent que celle-ci se prenne à la dérobée. La retraite anticipée "en sous main" est une réalité très répandue et nous coûte plus que nous ne l'imaginons. Voici quelques exemples:

- *Versement d'indemnités de chômage*

Une personne qui perd son emploi peu avant sa retraite ne retrouve en général plus de travail rétribué et doit donc, forcément, faire valoir ses droits aux indemnités de chômage. Or l'assurance-chômage est aussi financée par les retenues sur les salaires et des subsides fédéraux. Il serait plus judicieux d'utiliser cet argent pour constituer des rentes AVS reconnues légalement, ce qui éviterait aussi bien des humiliations aux salariés âgés.

- *Prestations de l'AI ou de la CNA*
Celui ou celle pour qui, avec l'âge, le travail devient trop dur tombe forcément malade ou souffre d'infirmités. Nous savons que les troubles psychiques peuvent aussi se manifester par des maux physiques. Pour atténuer les conséquences économiques de cet état de choses, on fait alors valoir ses droits à une rente de l'AI ou de la CNA, sur la base de certificats médicaux. La possibilité de prendre une retraite anticipée permettrait aussi d'économiser ces dépenses.
- *Indemnités journalières des caisses-maladie*
La personne qui ne peut pas prouver qu'elle souffre d'infirmités ou de maladies permanentes se porte simplement malade, car il est facile d'obtenir un certificat d'incapacité de travail. Ces indemnités journalières grèvent les caisses-maladie, elles aussi subventionnées par l'Etat, ce qui contribue à l'explosion des coûts de la santé. A coté d ces indemnités, il faut encore régler de coûteuses factures médicales. Une rente AVS anticipée représenterait une solution beaucoup plus avantageuse du point de vue financier.
- *Assistance sociale*
La personne qui, avant d'avoir atteint la limite rigide à laquelle elle peut toucher l'AVS, est dans l'impossibilité de continuer à travailler et ne dispose pas de moyens financiers suffisants n'a pas d'autre solution que de se tourner vers l'assistance publique. Or les prestations de celle-ci sont alimentées par les deniers publics donc, en fin de compte, par l'argent des contribuables perçu par les villes et les cantons.

L'assouplissement de l'âge de la retraite est un droit de la personne humaine

Outre les avantages financiers que présente l'assouplissement de l'âge de la retraite, la possibilité de prendre une retraite anticipée est un droit général de la personne humaine. Cet assouplissement doit être un principe ouvertement affirmé et ne pas être accordé à la sauvette, par des voies détournées. Cette façon de faire n'est pas franche, lèse la dignité humaine et ne devrait pas être admise par un Etat social démocratique. La seule solution acceptable consiste à offrir à chacun la possibilité de bénéficier d'une rente AVS anticipée qui ne

s'accompagne pas de pertes financières trop lourdes. Cette possibilité devrait être ouverte à tous, notamment aux économiquement faibles, et ne pas être réservée seulement aux plus favorisés.

Ce but devra être atteint lors de la 11e révision de l'AVS

La 10e révision de l'AVS constitue un premier pas dans la bonne direction, c'est pourquoi j'y suis favorable. Cependant, je ne me contente pas de l'acquis. Il faut continuer à demander d'autres améliorations. Le "mais" qui suit mon oui signifie que je soutiens sans réserve l'initiative dont le lancement a été annoncé par la Société suisse des employés de commerce et par la FSE. Il faudra trouver une meilleure solution avant le tournant du millénaire.

(Seul l'exposé oral fait foi)

19.5.95

Secrétariat du Comité:

Fédération des sociétés suisses d'employés FSE, Case postale 1120
8040 Zurich, Téléphone 01 491 25 81; Télécopie 01 401 06 25